Image not found or type unknown

Puis-je demander une annulation de mariage

Par **momodjdji83**, le **03/05/2015** à **12:22**

bonjour,

je me suis mariée en septembre 2014 mon epouse est toujours en Tunisie. Au fur et à mesure que le temps passe je m'aperçois qu'elle m'as épouser juste pour quelle puisse venir en France .Etant divorcer une première fois avec trois enfants elle ne veux pas accepter mes enfants Puis-je faire une annulation de mariage puisque je n'ai pas consommer le mariage avec elle ?

Par **domat**, le **03/05/2015** à **13:44**

bjr,
la non consommation du mariage ne le rend pas nul.
si vous pouvez prouver que le mariage n'avait pour but que de permettre à votre épouse d'obtenir un titre de séjour en france, vous pouvez demander l'annulation du mariage mais c'est une procédure non garantie de succès.
vous pouvez consulter ce lien:
http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/faire-annuler-mariage-difficulte-9396.htm#.VUYIvfntmko
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés